

Projet de Loi de Finances 2021 : quelques miettes pour la PJJ...

Alors que ce budget est présenté comme « exceptionnel » par le ministère avec notamment une augmentation de 7,2% pour notre administration, la CGT PJJ tient à nuancer cette représentation, car si un effort est effectivement envisagé, la répartition des crédits ne répond pas aux enjeux d'un service public de qualité.

Tout d'abord, le nombre d'établissements diminue sensiblement et l'augmentation du budget est surtout dirigée vers le SAH (265,3 millions d'€ contre 12,7 pour le secteur public en dépenses d'intervention). Rappelons qu'il existe à ce jour 224 établissements publics et 988 au SAH. Cela confirme ce que la CGT PJJ dénonce depuis plusieurs années : **une marchandisation du travail social vers des grands groupes du SAH!**

L'augmentation du nombre de contractuels dans le secteur public vient également noircir ce tableau. **20% des effectifs à la PJJ soit environ 1700 agents.** En favorisant la précarité salariale, des conditions de travail dégradées, le manque de formation et des recrutements souvent au rabais, cela contribue à la casse du service public et donc à une baisse de la qualité des prises en charge! Les indemnités de fin de contrat viendront nettement impacter la globalité du budget alloué à la PJJ. Et ce n'est pas la considération portée aux agents contractuels qui nous fera mentir : seulement 100.000€ pour leur revalorisation triennale des rémunérations. Faites le calcul!

Pas de réelles augmentation du fonctionnement car les moyens sont essentiellement mis sur l'immobilier avec notamment la construction de 20 CEF supplémentaires. Pourquoi faire ce choix de l'enfermement qui coûte cher, sans même avoir effectué un bilan de l'existant? Alors qu'a contrario le ministère prône la diversité de la prise en charge. Il y aura bientôt plus de CEF que

d'hébergements « classiques ». Les chiffres transmis démontrent que **le prix de journée est plus élevé de 111€ dans le SAH.** Ainsi, comment justifier ce choix, d'autant plus qu'au moins 15 des nouveaux CEF seront confiés au SAH ?

La CGT PJJ revendique un redéploiement de ces fonds sur les hébergements existants, sur la création de nouvelles structures diversifiées mais aussi pour la recherche de locaux conformes pour les milieux ouverts et l'insertion. De plus, il est indispensable de réévaluer le montant de l'indemnité des familles d'accueil comme cela avait pu être fait pendant la crise sanitaire.

Si 40 emplois devraient être créés, c'est encore trop éloigné des besoins. Cela ne représente que 10% de toutes les créations d'emploi annoncées pour le ministère. **Sur ces 40 emplois, 19 seront pour les CEF, ce qui démontrent clairement les priorités de l'AC.**

Alors que l'insertion est présentée comme une priorité, nous constatons qu'aucun recrutement de PT n'est prévu pour l'année 2020.

Une augmentation salariale est annoncée mais ne concernera que l'indemnitaire et pas l'indiciaire. De même, seuls 300 000 € seront alloués pour la régularisation de la NBI alors que tous les agents concernés par le décret devraient la toucher.

Alors que la tendance est au télétravail, on ne parle que d'entretien du parc informatique et pas d'achat de matériel. Les possibilités de télétravail pour tous risque donc d'être bien retardées.

Et pour finir, **une dette qui explose de 122 millions** avec des échéanciers sur trois ans qui vont réellement impacter le budget.

Toujours sans aucune consultation des OS.

Alors oui, le gouvernement a fait un effort mais un effort rendu nécessaire qui ne se réduira finalement qu'à quelques miettes pour la qualité des prises en charge. [Pour aller plus loin. Et clic!](#)